

Commune de MARLY  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14/2023

SEANCE DU 07 MARS 2023

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	25
Nombre de conseillers absents excusés	:	07
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	07
Nombre de conseillers absents non excusés	:	01

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

**ETAIENT PRESENTS :**

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, Mme CASCIOLA, M. HIRSCHHORN, M. PAULINE, Mme BOCHET, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, M. COLOMBO, M. BIEBER, Mme HANSE, M. MADELLA, Mme HAZEMANN, M. HOUNNOU, Mme GATTO, M. RIVET, M. NOWICKI, M. SURGA, M. MOREL, Mme LOUIS, Mme MOGUEN.

**ETAIENT ABSENTS – excusés :** M. IGEL (Procuration à M. HORY), Mme VUILLEMIN (Procuration à M. LISSMANN), Mme MOREAU (Procuration à Mme GREEN), Mme BREISTROFF (Procuration à Mme CASCIOLA), M. TRICHIES (Procuration à M. PAULINE), Mme NOEL (Procuration à M. SCHWICKERT), M. ROSE (Procuration à Mme MOGUEN).

**ETAIT ABSENTE – non excusée :** Mme GAUROIS.

**Secrétaire de séance :** Mme GUENIER-DELAFFON, Directrice Générale des Services

**Date d'envoi de la convocation :** 1<sup>er</sup> mars 2023

**1.1 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES**

**Convention de partenariat entre la commune de Marly et le comité de Moselle de la ligue nationale contre le cancer, labellisation « espace sans tabac » du ban communal de Marly**  
**Rapporteur : Mme LEBARD**

La commune de Marly et le comité de Moselle de la Ligue Nationale Contre le Cancer ont décidé de mettre en place des « Espaces sans Tabac ». Il s'agit au travers de ce dispositif, d'assurer la sécurité et la salubrité publique ; le tabac cause chaque année 78000 morts, dont 47000 victimes du cancer, ayant pour origine le tabagisme passif.

Ainsi, la commune de Marly, sur proposition du Conseil Municipal des Jeunes, souhaite prendre part à la protection des citoyens, et en particulier des enfants. Pour ce faire, il convient de « dénormaliser » l'usage du tabac, d'éliminer l'exposition au tabagisme passif et de préserver l'environnement de la pollution des mégots.

L'article R.3511-1 du Code de Santé Publique interdit déjà la consommation du tabac dans les aires collectives de jeux. Il apparait, cependant, nécessaire d'interdire également de fumer aux abords des écoles et des établissements d'accueil des enfants.

Ainsi en collaboration avec Mme HAFFNER, chargée de prévention auprès du Comité de Moselle de la Ligue Nationale contre le Cancer, les jeunes élus du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont défini les espaces suivants comme « espaces sans tabac » : La Forêt MIYAWAKI, le city-stade, les abords des écoles primaires, du conservatoire, du centre socio culturel Gilbert Janssem, du parcours de santé. D'autres lieux seront susceptibles d'en être pourvus ultérieurement.

Les parcs de jeux verront leur signalétique renforcée par de nouveaux panneaux, offerts par le Comité de Moselle de la Ligue Nationale contre le Cancer et installés par les services municipaux.

Un arrêté du Maire délimitera ces espaces sans tabac, ayant pour but de faire respecter l'interdiction de consommation de tabac dans les espaces publics et permettra une mise en application des sanctions idoines.

A ce titre, une convention de partenariat doit être signée entre les parties, le projet de convention a été présentée aux élus.

VU l'avis de la commission du 28 février 2023,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Comité de Moselle de la Ligue Contre le Cancer et la commune de Marly.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 13 mars 2023  
Pour extrait conforme, Marly, le 13 mars 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

La secrétaire de séance

Lucie GUENIER DELAFON  
Directrice Générale des Services



Le Maire

Thierry HORY